



Collectivités
Gouvernance
Méthanisation
Territoires
Intermédiation

Auteurs

- Sébastien BOURDIN, Ecole de Management de Normandie

Partenaires

- Chambres départementales d'Agriculture de Mayenne, du Maine-et-Loire, du Calvados, des Deux-Sèvres, des Côtes-d'Armor
- SMPF 50, Syndicat mixte du Point Fort
- Geotexia, Le Mené
- Ac3a, Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique



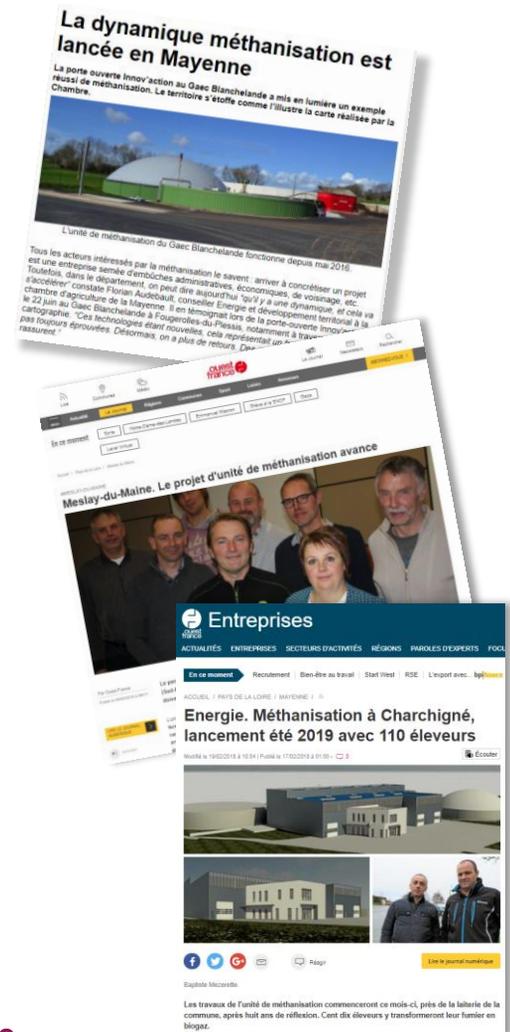
QU'APPORTE LA METHANISATION SUR LES TERRITOIRES ?

Elle peut permettre la création d'emplois, la substitution d'énergies fossiles à des énergies renouvelables, la valorisation de l'agriculture et la préservation de celle-ci sur un territoire, une image positive du territoire. Elle permet également au territoire de :

- rentrer dans le cadre des objectifs en matière d'énergies ou de développement durable à une échelle locale ou plus globale
- favoriser le développement local
- fédérer les acteurs d'un territoire

Les terrains d'étude dans le Mayennais

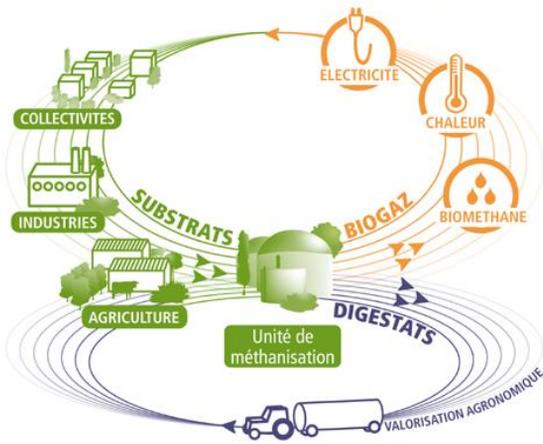
- **Fougerolles du Plessis : SARL Fertiwatt** : le Groupement Agricole d'Exploitations en Commun (GAEC) Blanchelande, situé à Fougerolles du Plessis est une exploitation en polyculture-élevage de 150 ha, avec un troupeau de 100 vaches laitières, 60 vaches allaitantes, plus un atelier de dindes de 1500 m². Les associés du GAEC ont mis en place une unité de méthanisation, avec une installation cogénération de 300 Kwé.
- **Charchigné : SAS Agrimaine Méthanisation** : le projet de méthanisation agricole collective de Charchigné compte à ce jour 110 exploitations, et a été lancé depuis maintenant sept ans. Sa particularité réside dans son association avec une laiterie Lactalis à laquelle sera vendue la chaleur produite par le méthaniseur. L'électricité produite sera quant à elle revendue à ERDF.
- **Livré la Touche : Oudon Biogaz** : la société Oudon Biogaz regroupe 85 exploitations agricoles engagées dans le développement d'une unité de méthanisation depuis 2011. Le biogaz produit sera réinjecté dans le réseau de gaz local, l'injection peut parfois être contraignante car elle suppose la présence d'un réseau à proximité. Dans le cas d'Oudon Biogaz, le réseau était proche mais le projet a suscité une opposition en raison de la proximité de riverains, ce qui a entraîné la redéfinition d'un lieu d'implantation.
- **Meslay du Maine : Projet porté par la collectivité** : la SAS Méthamaine regroupe actuellement douze exploitations. L'originalité de ce projet réside dans son portage. En effet, celui-ci a été initié par la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, qui s'est associée à un partenaire privé : Engie. « L'objectif est d'injecter 10 Gwh de gaz renouvelable dans les réseaux de distribution de la ville, soit la consommation annuelle d'environ 550 foyers »



Méthodologie

- Des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès des acteurs de la méthanisation et plus spécifiquement, nous nous sommes intéressés aux techniciens et élus des collectivités territoriales. La grille d'entretien a été construite afin de retracer l'histoire du projet, une section concernait la « vie du projet » et sa gouvernance, et une dernière partie permettait d'appréhender les interactions entre les parties prenantes.

Réussites et ralentissements des projets



Urbanisme et problématiques foncières

On n'observe pas de problème de localisation lorsque :

- La collectivité met à disposition des parcelles de terrain ou une réserve foncière prévue à cet effet
- S'il existe un partenariat avec une industrie (un client chaleur) et que l'unité se retrouve à proximité de celle-ci
- Si c'est une extension de l'exploitation (dans le cadre d'un projet individuel)

En revanche, on relève des problèmes de localisation lorsque :

- aucun des actionnaires ne possède de parcelles où l'unité pourrait s'implanter
- la parcelle choisie rend l'unité très visible ou génère une augmentation des flux de transports, à proximité des riverains
- L'unité s'avère proche des habitations et de la ville.

→ De manière générale, les porteurs de projet sont informés des réglementations en matière d'urbanisme (en prenant contact avec la collectivité la plupart du temps) et des modalités de localisation d'une unité (intégration paysagère, distance réglementaire...)



Acceptabilité sociale

On n'observe pas de problème d'acceptation si :

- le projet est intégré à l'exploitation
- la population est correctement informée et une communication est faite autour du projet
- une collectivité soutient le projet
- le ou les porteurs bénéficient d'une notoriété locale
- le territoire et plus largement les usagers ont des convictions environnementales ou sont favorables au développement des énergies renouvelables

Par contre, il existe des problèmes d'acceptation lorsque :

- la population n'est pas informée ou n'a pas été consultée
- la communication est insuffisante voire inexistante
- la collectivité n'affiche pas clairement son soutien vis-à-vis du projet.

→ Il est nécessaire d'associer un maximum de personnes autour du projet pour qu'il soit accepté : aussi bien la population, que la collectivité, que les financeurs... car ils peuvent jouer un rôle clé dans l'avancement du projet et le franchissement des étapes.

Vie du projet

- Un projet avance vite lorsqu'il y a un accompagnement de certaines structures comme les bureaux d'études, les constructeurs, certaines structures professionnelles agricoles, les collectivités, autres porteurs de projet... permettant d'apporter les informations nécessaires sur la méthanisation (techniques, financières...).
- Il y a un besoin pour les porteurs de savoir vers quoi ils s'orientent, ce qui les attend. Il faut savoir vers où on va et vers qui se diriger (profiter des retours d'expérience, visites d'unités en fonctionnement, trouver un modèle d'unité auquel ils peuvent s'identifier...).
- L'avancement du projet passe aussi par une bonne connaissance du contexte réglementaire, nécessitant de s'y adapter (pour ne pas se retrouver bloqué ou en attente d'évolution des réglementations s'il n'y a pas d'autre technique possible pour le projet).
- Le projet évolue également plus vite lorsque le porteur s'informe de toutes les possibilités envisageables : connaître les besoins de chaleur, ou la présence du réseau d'injection, les éventuels financements... (connaissances plus extérieures de son territoire)

→ Qu'est-ce qui fait avancer un groupe de porteurs? D'avoir des leaders, qui prennent les risques, vont de l'avant pour recueillir les informations qu'il faut, pour faire évoluer le projet avec l'ensemble des partenaires.

La collectivité comme acteur intermédiaire se doit d'être...

- Accompagnatrice
- Facilitatrice
- Neutre
- Pédagogue
- Créatrice de confiance

L'intervention de la collectivité

Comment ?

- Elle intervient par du conseil, la mise à disposition de moyens humains et matériels, financiers parfois, par leur présence aux réunions ou encore en affichant son soutien.
- Les porteurs doivent sentir qu'ils ont des alliés sur le territoire.
- Elle joue également un rôle de relais entre les différentes instances territoriales, les services de l'état, un rôle d'accompagnement, de facilitatrice.

A quel(s) moment(s) ?

- Soit au début, soit lors des difficultés (s'il y en a), soit lors de la recherche de financements, ou sur sollicitation des porteurs (cela peut concerner l'aménagement de l'accès à l'unité, des informations en matière d'urbanisme, sur les financements...)

Quels retours pour le territoire ?

La méthanisation permet à un territoire :

- d'avoir une image positive
- de répondre aux objectifs de transition énergétique prévus à l'échelle nationale ou locale
- de compléter sa compétence de traitement des déchets (pour une intercommunalité)
- de créer des emplois
- de s'intégrer dans une démarche d'économie circulaire (valorisation des déchets, réduction des dépenses énergétiques...)
- de réaliser des économies d'énergies
- de renforcer le développement local en produisant une énergie à base de ressources du territoire, en fédérant et en préservant l'agriculture dans un territoire rural
- de bénéficier de retombées économiques si le projet se situe sur une parcelle communale/intercommunale, ou s'il est industriel
- de maîtriser les coûts de traitement des déchets



Contacts :

PSDR Grand Ouest :

Philippe Mérot (INRA)

philippe.merot@inra.fr

Catherine Vassy (INRA)

catherine.vassy@inra.fr

Direction Nationale PSDR :

André TORRE (INRA)

torre@agroparistech.fr

Animation Nationale PSDR :

Frédéric WALLET (INRA)

frederic.wallet@agroparistech.fr

Sabine Nguyen Ba (INRA)

Sabine.Nguyen-Ba@inra.fr

Plus d'informations sur le programme PSDR et le projet :

www.psdr.fr

www.psdrgo.org

www.detecte.org

Pour citer ce document :

Bourdin S. (2018). Rôle et accompagnement des collectivités dans le développement de la méthanisation, Projet DETECTE, PSDR Grand Ouest Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, Série Focus PSDR4

